

COMMISSARIAT CENTRE

P.V. : 2001/018798/

L'an deux mille un,
le dix octobre à huit heures quarante cinq

Nous, **germain BONAVENTURE**
SOUS-BRIGADIER DE POLICE
en fonction COMMISSARIAT CENTRE

AFFAIRE :
INSTRUCTIONS PARQUET

Agent de Police Judiciaire en résidence à TOULOUSE
---- Agissant en vertu et pour l'exécution des Instructions de
Monsieur Le Procureur de la République à TOULOUSE N° 89543/01
du 25.6.2001.-----
----Avons mandé et entendons Monsieur Christian MANAVIT né
le 28.11.1940 à TOULOUSE (31) domicile 77 allée du
comminges 31770 COLOMIERS Adhérent à la Commission
d'Enquête sise au 14 rue de Metz à TOULOUSE (31000) téléphone
05.61.53.11.18.-----

OBJET :
AUDITIONS
des représentants
de l'ADEVI

----- QUI NOUS DECLARE :-----
----" Je prends acte du motif de la convocation concernant un
courrier adressé au Parquet en date du 08.6.2001 par notre
Commission.-----
----Je confirme que c'est bien nous les auteurs du courrier
adressé le 08.6.2001 à l'Assemblée Générale des Magistrats du
Parquet à TOULOUSE. -----
----Le Procureur général étant mis en cause il importe de saisir
le Procureur général de la cour de Cassation ou le Ministre de
la Justice afin qu'il soit adressé un rapport au Président de
CSM .-----
---Il doit être relevé les agissements discriminatoires
, les dénis de justice , les abus d'autorité à l'encontre
de citoyens et citoyennes par des représentants du
Ministère Public.-----
----Nous demandons à être entendus par l'Assemblée Générale des
Magistrats avant le 31 OCTOBRE 2001 , faute de nous
obliger à rechercher la responsabilité civile pour
faute personnelle , détachable de la fonction.-----
----Je n'ai rien à ajouter ."
----Après lecture faite persiste et signe avec nous.

L'INTERESSE LAPJ BONAVENTURE

----De même suite entendons Mr LABORIE André né le 20.05.1956 à
TOULOUSE (31) SP demandeur emploi demeurant 02 rue de la Forge
31 650 SAINT ORENS agissant en tant que membre de la COMMISSION
d'ENQUETE CITOYENNE dont le siège est à TOULOUSE (31) au n° 14
rue de Metz.-----
----QUI DECLARE:-----

----" Je confirme les dires de Mr MANAVIT et à titre personnel
.../...

je confirme cette voie de fait soulevé à l'encontre des autorités ci-dessus nommés dans l'Enquête citoyenne par la remise en main propre et en copie d'une assignation en référé pour l'audience du 17.10.2001 devant le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE et celle-ci à l'encontre de Monsieur IGNIACIO Substitut Général et suite à une plainte Correctionnelle déposée conformément à l'Article 4 du Code de Procédure Pénale devant le Doyen des Juges d'Instruction pour engager sa responsabilité civile et pénale indépendante à sa fonction que par cette communication à faire à l'Assemblée Générale des magistrats et dans le but que celle-ci prenne connaissance de cette gravité de voie de fait et que l'Assemblée Générale saisisse le Ministère de la Justice afin de respecter notre démocratie et à ce que ne soit pas mis en cause d'autres Magistrats responsables que leur notoriété ne soit pas mise en cause au détriment des personnes poursuivies au vu des délits ou crimes à votre convenance, ci-joint copies de la voie de fait.-----

----A titre personnel je suis à la disposition de la Justice pour apporter toutes preuves supplémentaires qui pourraient être nécessaires dans cette voie de fait décrites dans l'Assignation en référé personnellement j'informe les autorités du Palais de Justice de TOULOUSE que j'ai saisi le 21.9.2001 Madame LEBRANCHU Ministre de la Justice afin que celle-ci diligente une enquête par les services Judiciaires au Palais de Justice de TOULOUSE et sur cette voie de fait que nous soulevons conformément à l'article 10 du CODE CIVIL."-----

----Après lecture faite par lui-même persiste et signe avec nous.--

Mr. LABORIE André

L'APJ germain BONAVENTURE.

